

# Brevet de second mécanicien

RNCP23722 · RNCP · Publiée

## L'essentiel

|                         |                                                      |
|-------------------------|------------------------------------------------------|
| Niveau de qualification | Niveau 7                                             |
| Sigle                   | Autre — Autre certification professionnelle de droit |
| Code(s) NSF             | 311                                                  |
| Formacode(s)            | 31872, 31883, 31893                                  |
| Code(s) ROME            | N3101, I1605                                         |
| Type d'enregistrement   | Enregistrement de droit                              |

## Certificateur(s)

Ministère chargé de la mer

<http://www.formation-maritime.fr>

## Résumé de la certification

### OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

### ACTIVITÉS VISÉES

Le second mécanicien est placé sous l'autorité directe du chef mécanicien. Il encadre et dirige les officiers et les personnels d'exécution concernant toutes les opérations d'entretien, de maintenance et de réparation des installations du navire.

### COMPÉTENCES ATTESTÉES

- faire fonctionner et entretenir les différents équipements, systèmes et installations embarqués : appareil de propulsion principal et les machines auxiliaires y compris les systèmes connexes mécaniques (ventilateurs, compresseurs, pompe, systèmes hydrauliques...), thermique (chauffage, climatisation, réfrigération...) et électronique (instruments de navigation, systèmes de commande électrique et électronique du navire, les ordinateurs),
- réaliser et assurer le suivi des opérations de maintenance tout en préservant la navigabilité du navire,
- organiser et diriger les opérations de réparations en cas de défaillances des machines,
- assurer et maintenir avec le capitaine, la sécurité et la sûreté du navire, de l'équipage et des passagers,
- gérer et contrôler l'environnement technique du navire : organisation des opérations relatives au combustible et gestion du matériel et des produits embarqués ,
- veiller au respect de la réglementation maritime et des mesures relatives à la protection du milieu,
- utiliser les systèmes de communications internes et rédiger les rapports techniques,
- maîtriser la langue anglaise (niveau B1 du cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) : savoir communiquer avec un équipage de différentes nationalités, savoir rédiger des rapports techniques en anglais.

## Secteur d'activité et type d'emploi

### SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le second mécanicien doit être capable de s'adapter aux puissances variées et aux technologies parfois très complexes des machines, propres à chaque type d'activité : transport de marchandises (pétrole, gaz, produits chimiques, conteneurs...), transports à passagers (car-ferries, croisières, cargos) ou encore activités maritimes spécialisées (recherche océanographique ou sismique, off-shore, dragage...).

#### TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Le titulaire du brevet de second mécanicien peut naviguer sur tous types de navires (commerce, pêche et plaisance professionnelle) quelles qu'en soient la taille et la puissance. Il peut exercer les fonctions de second mécanicien ou d'officier chef de quart à la machine.

#### RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Le second mécanicien est un marin. La profession de marin est une profession réglementée conformément aux articles L5521-1, L5521-2 et suivants du code des transports. Les conditions de formation et d'exercice sont fixés par un cadre international : la convention internationale relative aux normes de formation des gens de mer, de délivrance des brevets et de veille (dite Convention STCW) et la directive européenne 2008-106 modifiée du 19 novembre 2008. Préalablement à l'entrée dans la profession de marin et dans un établissement d'enseignement ou de formation maritime agréé, il est requis un examen médical obligatoire devant un médecin des gens de mer.

Il est rappelé qu'en application de l'article L. 5521-4 du code des transports, nul ne peut exercer les fonctions de capitaine, d'officier chargé de sa suppléance, de chef mécanicien ou d'agent chargé de la sûreté du navire s'il ne satisfait à des conditions de moralité et si les mentions portées au bulletin n° 2 de son casier judiciaire sont incompatibles avec l'exercice de ces fonctions. Ces dispositions sont précisées par les articles 8 à 11 du décret n° 2015-598 du 2 juin 2015.

## Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

|                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|--------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Tension de recrutement (DARES 2024)</b> | Très élevée (5/5)                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Facteurs principaux</b>                 | Intensité d'embauche, Manque de main-d'œuvre disponible, Lien formation-emploi                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Salaire médian (mensuel)</b>            | 2 189 €                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Diplôme le plus fréquent</b>            | Bac général, technologique, professionnel ou équivalent en mécanique, électricité, électronique (27 % des actifs en emploi)                                                                                                                                                                      |
| <b>Familles professionnelles (FAP)</b>     | A3X90 — Cadres et maîtres d'équipage de la marine · tension 5/5 (Très élevée)<br>G0A40 — Ouvriers de la maintenance générale et mécanique · tension 5/5 (Très élevée)<br>G1X72 — Techniciens et agents de maîtrise en maintenance générale et mécanique industrielle · tension 5/5 (Très élevée) |
| <b>Projets de recrutement (BMO 2026)</b>   | 18 304                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Jugés difficiles à recruter</b>         | 68 %                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Emplois saisonniers</b>                 | 9 %                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Familles professionnelles (FAP)</b>     | A3X90 — Cadres et maîtres d'équipage de la marine<br>G0A40 — Ouvriers de la maintenance générale et mécanique<br>G1X72 — Techniciens et agents de maîtrise en maintenance générale et mécanique industrielle                                                                                     |

## Voies d'accès

#### MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, VAE

#### PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

#### COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE

Validation de la formation après conseil de classe et sur décision de l'inspecteur général de l'enseignement maritime.

## Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)  
RNCP25976

## Pour plus d'informations

**Fiche officielle (France Compétences)**

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/23722/>